

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

pour AJ | 1 | 2 | mois

MÉDECIN GÉNÉRALISTE REMPLACANT

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION				MÉDECIN GÉNÉRALISTE REMPLACANT											
Nature de l'activité (1)					157 Adhérents							Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET										si exerce en société (2)	AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »							AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA						AT	✓		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA						

2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	70 528	102,48 %
R	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB		
E	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)	(3)	AC	1 704 2,48 %
C	4	Montant net des recettes		AD	68 824 100,00%
T	5	Produits financiers (4)		AE	2
T	6	Gains divers (5)		AF	1 748 2,54 %
E	7			TOTAL (ligne 4 à 6)	AG 70 574 102,54 %

3	8	Achats (6)		BA	155	0,23 %
DÉPENSES PROFESSIONNELLES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)	BB	189	0,27 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	111	0,16 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée	BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale	JY	336	0,49 %
	13		Autres impôts	BS	498	0,72 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible	BV	3 241	4,71 %
	15	Loyer et charges locatives		BF	754	1,10 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	478	BG	564 0,82 %
	17	Entretien et réparations	211	0,31 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs	
	18	Personnel intérimaire	146	0,21 %		
	19	Petit outillage (11)	404	0,59 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité	54	0,08 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)	1 114	1,62 %		
	22	Primes d'assurances	349	0,51 %		
	23	Frais de véhicules (12)	3 372	4,90 %	Total : Transport et déplacements	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)	...			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)	374	0,54 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires	BT	6 628	BK
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 256	94
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès	485	0,70 %	Total : Frais divers de gestion	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	733	1,07 %		
	28	Frais d'actes et de contentieux	21	0,03 %		
	29	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	367	0,53 %	BM
	30	Autres frais divers de gestion		375	0,54 %	1 981 2,88 %
	31	Frais financiers (14)				BN
	32	Perdes diverses (15)				BP
	33				TOTAL (lignes 8 à 32)	BR
						21 938 31,88 %

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN GÉNÉRALISTE REMPLACANT

N° SIRET

157 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	48 636	70,67 %
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	4	0,01 %
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	317	0,46 %
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD		
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	48 956 71,13 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
	40	Frais d'établissement (19)						CG	7	0,01 %
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	364	0,53 %
	42	Moins-value à court terme						CK		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	631	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	3 798 5,52 %
	44	Déficit Société civile de moyens (18)	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	168	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	62		
	45		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	1 875	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	334		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)							CP	44 785 65,07 %
5			Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX		55
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		15
			dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ		
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		1 002
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
		Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
			T		X			8 832		
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								
								A		B